

# CONFORTEMENT DES CENTRALITES ET REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES

DRAGUIGNAN : Monographies  
communales



# INTRODUCTION

## Quinze communes à la loupe

### Alpes de Haute Provence

Castellane  
Manosque

### Alpes-Maritimes

Valbonne  
Grasse

### Hautes Alpes

Gap

### Bouches-du-Rhône

Arles  
La Ciotat  
Salon-de-Provence  
Septèmes-les-Vallons  
Tarascon

### Var

Brignoles  
La Valette-du-Var  
Draguignan

### Vaucluse

Orange  
Pernes-les-Fontaines

Dans le cadre des travaux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET), la Région a souhaité mieux connaître les situations et dynamiques de ses territoires, souvent structurés autour ou composés de villes petites et moyennes. Ce regard renouvelé sur les espaces régionaux s'est construit en collaboration avec le réseau des agences d'urbanisme régional. Il s'est composé autour de trois démarches complémentaires, chacune construite à des échelles différentes.

- Une observation du positionnement de 20 intercommunalités régionales par rapport à des intercommunalités équivalentes dans le Grand Sud,
- Une caractérisation de l'espace des périurbains régionaux, en marge interne ou externe et hors des métropoles,
- Un diagnostic des processus en cours dans 100 villes moyennes et leur centre ancien.

Cette dernière démarche sur les centres a été entamée dès 2015. Elle s'est concrétisée par un atlas de 100 centres et une synthèse des enjeux répertoriés par ce travail d'atlas. Elle s'est poursuivie en 2017 par une analyse plus poussée et partagée d'une quinzaine de centres illustrant la diversité des situations régionales. Basé sur une analyse documentaire poussée et des entretiens approfondis auprès d'acteurs locaux, techniciens et élus, ce travail a eu pour objectifs de :

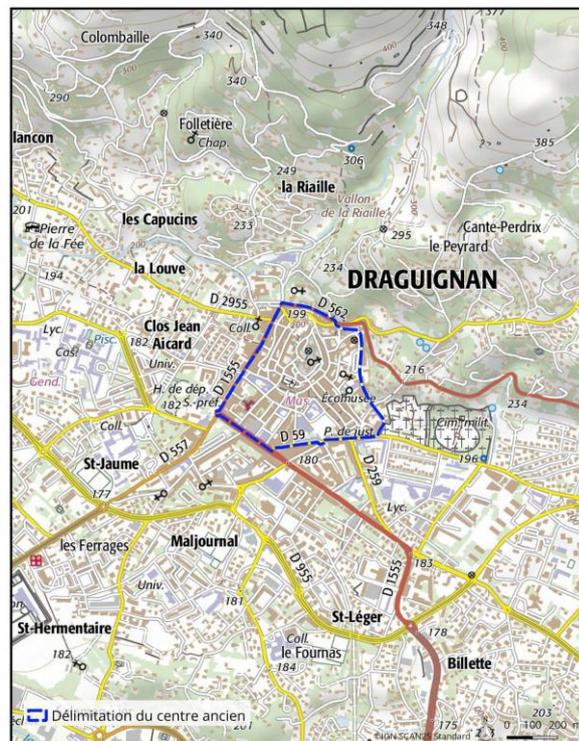
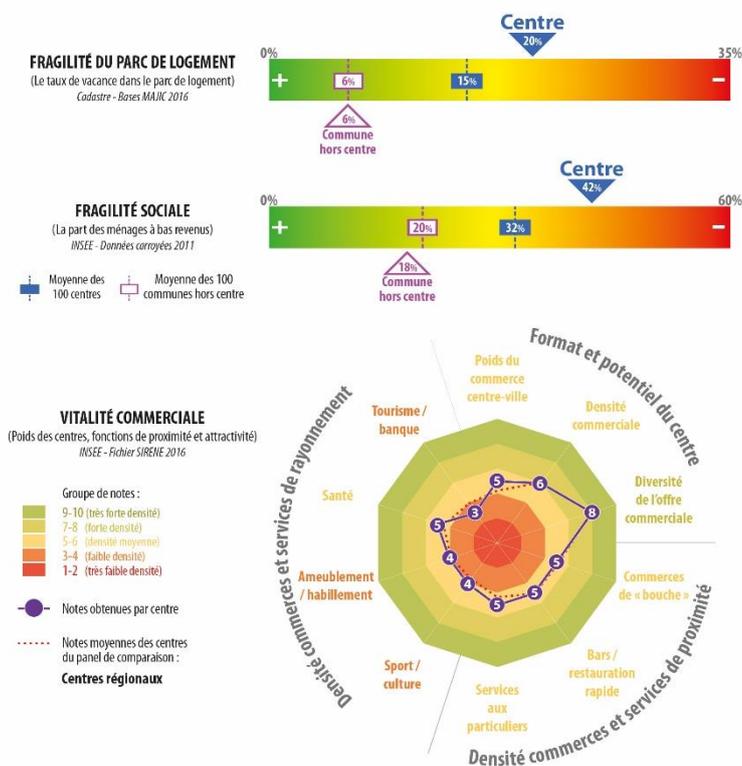
- Faire émerger une vision locale des enjeux liés au centre-ville, sa situation et son évolution,
- Avoir un retour sur les initiatives publiques et privées menées sur ces centres
- Connaître les projets en cours de réalisation ou de définition sur ces centres à l'heure où au niveau national, de nouveaux dispositifs se mettent en place pour agir pour les cœurs de ville.

Au-delà des constats quantitatifs, les 15 monographies permettent d'éclairer la mise en mouvement des territoires, dans toutes les diversités de situation et de dispositifs et acteurs mobilisés.

# Draguignan

## Monographie du centre-ville

### 1. LES DONNEES CLEFS



Portrait social / Logement	Population	Part des ménages à bas revenus	Logements vacants	Total logements	Taux de vacance
Centre	5 700	41,7%	703	3 461	20,3%
Hors centre	32 939	18,0%	1 280	22 067	5,8%
Total Commune	38 662	22,4%	1 983	25 528	7,8%

sources : INSEE-données carroyées 2010 et fichiers MAJIC 2016

Commerce	Densité de commerces par type d'activités							Indicateurs commerce		
	Commerces et services de proximité			Commerces et services de rayonnement				Densité globale	Diversité	Poids du commerce de centre-ville dans la commune
	Commerce de bouche	Bars, restauration rapide	Services aux particuliers	Sport, culture	Ameubl., Habillement	Santé	Tourisme, banque			
Centre	7,0	8,7	10,1	5,9	23,7	15,3	11,7	65,5	81,5%	38,0%
Total centres	7,7	8,6	9,7	8,6	22,7	20,2	21,5	65,8	60,9%	36,9%

source : INSEE-SIRENE 2016

## 2. UNE HISTOIRE MILLENAIRE ET UN STATUT PARTICULIER

### 2.1 | Un passé de centralité qui octroie à Draguignan de nombreux atouts, en dépit d'évènements contraires

Draguignan compte en 2015 environ 40.000 habitants. Longtemps Préfecture du Var (de 1797 à 1974), elle se développe dès le milieu du moyen-âge, sous forme de bourgade fortifiée, autour du Rocher de la Tour de l'Horloge puis s'étend par ses faubourgs (actuelle rue de Trans) vers le sud, vase d'expansion naturelle de la ville, enserrée par un relief collinaire marqué.

Avec 3.000 habitants au XV<sup>ème</sup> siècle, c'est la 4<sup>ème</sup> ville de Provence (toutefois loin derrière Aix, Marseille et Avignon). Préfecture dès 1797, elle se partage avec Toulon l'implantation des services départementaux. Le train arrive sous le second empire et la ville connaît un fort développement fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et début du XX<sup>ème</sup> autour de son centre historique avec l'implantation de la caserne Chabran, la nouvelle caserne de gendarmerie départementale ou encore les archives départementales.

Entre les deux guerres, la ville dépasse les 10.000 habitants puis connaît une forte croissance démographique à partir des années 60 par l'arrivée de rapatriés, l'implantation d'un régiment de soutien matériel et les effets de l'installation à proximité du camp de Canjuers dans le Haut-Var. Suivent, jusqu'à aujourd'hui, les arrivées de retraités et le report de la croissance démographique du littoral vers l'arrière-pays varois. Cette croissance impulse un développement urbain au nord et surtout au sud et au sud-est du centre ancien. Les activités économiques et commerciales se déploient un peu plus loin, le long de la Nartuby et de la RD1555.

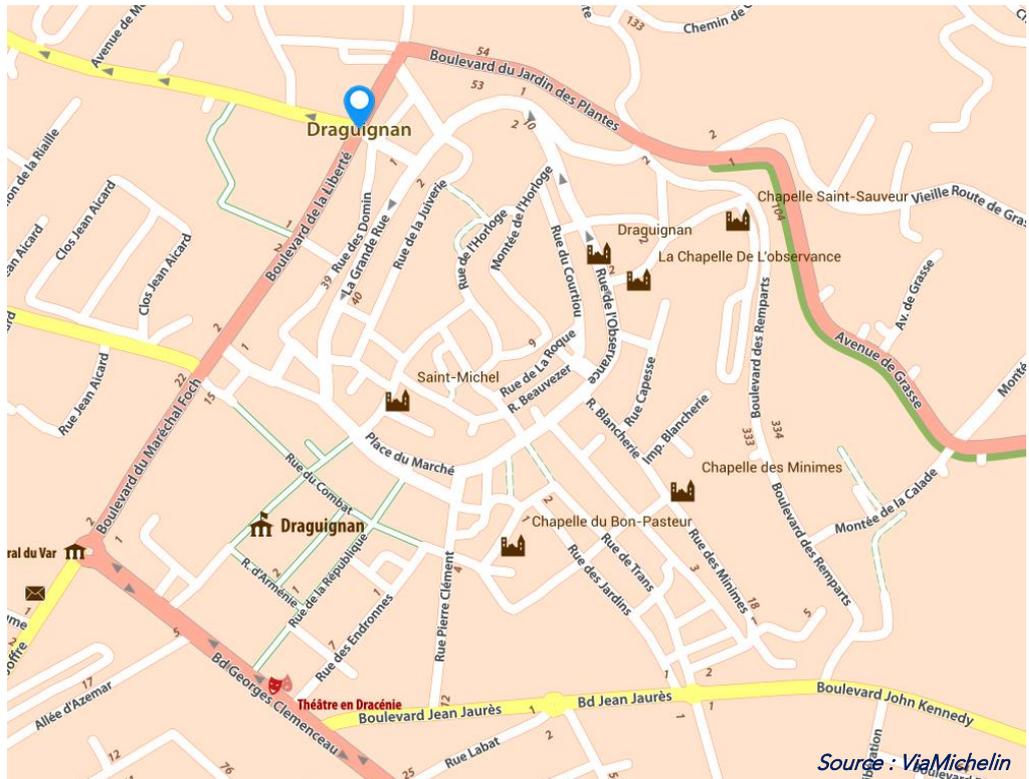
A l'orée de 1974, Draguignan compte 24.000 habitants. Cette année-là elle perd son statut de Préfecture au profit de Toulon. Elle garde néanmoins certaines fonctions régaliennes et voit s'installer l'école d'artillerie en 1976. Elle conserve également, jusqu'à aujourd'hui, une antenne de la faculté de droit de Toulon, l'école normale (aujourd'hui antenne de Draguignan de l'ESPE de Nice) et l'IUT gestion des entreprises et des administrations, tous situés à moins de 500 mètres du centre ancien.

En 1980 intervient la fermeture du tronçon ferroviaire les Arcs/Draguignan, connecté sur l'axe Vintimille-Marseille. La commune n'est plus reliée au reste du département que par le réseau routier.

Dans un contexte de croissance démographique toujours soutenu (au début des années 90, Draguignan dépasse les 30.000 habitants) d'importants investissements urbains se font un peu plus loin du centre, avec le nouvel hôpital (à 2 km au nord-ouest), la fin de la livraison du quartier d'habitation des Collettes (à 2 km au sud-est) et l'accueil de l'École d'artillerie (à 3 km au sud-est). A partir de 2004 et la signature du traité de concession, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Chabran, site de 11 hectares situé à 1 kilomètre du centre, accueille plusieurs centaines de logements et de grands équipements (médiathèque, complexe cinématographique, pôle emploi, commissariat, Archives départementales...). Ce développement immobilier permet, entre autres, d'absorber l'arrivée en 2010 des militaires de l'École de l'infanterie de Montpellier.

Le 15 juin 2010, la Nartuby entre en crue après un orage particulièrement violent et inhabituel, sans précédent depuis 1827. On compte 25 morts dont 12 à Draguignan et un milliard d'euros de dégâts.

Cet évènement a freiné la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dracénie (créée en 2000, 23 communes, 105.000 habitants) dont Draguignan est la ville centre. Il pose de manière aigüe les enjeux de réorientation du modèle de développement urbain, notamment concernant les implantations économiques et commerciales.



## 2.2 | Un centre en souffrance dans une dynamique d'ensemble plutôt positive

Draguignan dans son ensemble, à l'échelle des 100 villes moyennes de la région observées par l'Atlas, ressort en position médiane en matière d'attractivité et de fragilité et au-dessus de la moyenne en termes de dynamisme. Par contre, son centre ancien apparait lui plutôt plus touché qu'en moyenne par les fragilités de son parc de logements et par la fragilité sociale de ses habitants, de manière très contrastée avec le reste du territoire communal.

De fait, la période récente 2008-2012 a été marquée par la poursuite du déclin démographique du centre, assorti d'une concentration de personnes seules et de familles monoparentales, le plus souvent jeunes et en situation précaire. La moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Le développement récent de pôles complémentaires (quartier Chabran), conjugué aux caractéristiques du parc et du marché immobilier du centre historique (parc ancien, offre locative dominante, petits logements souvent sans confort) ont accentué un peu plus les dynamiques déjà anciennes de spécialisation sociale et la déqualification immobilière, sociale et patrimoniale du centre-ancien. Ce quartier est un des trois de l'agglomération dracénoise à être inscrit dans le contrat de ville 2015-2020, comme dans le contrat précédent.

### 3. UN PROJET STRATEGIQUE ET TRANSVERSAL POUR LA VILLE AU BENEFICE DU CENTRE

La poursuite du déclin du centre-ville, malgré les efforts passés via des dispositifs thématiques (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH), Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), aménagements de places, contrat de ville précédent), peu couronnés de succès, souvent perturbés par les concurrences internes entre les différents secteurs de la commune, ont poussé les élus de la commune à envisager une stratégie globale d'intervention prioritaire sur le centre-ville couplée à une vision articulée de l'ensemble de la commune, au travers d'un Projet Urbain Global (PUG). Il est issu des analyses, études et éléments de projets et de stratégie élaborés par l'agence Mutabilis (paysage et urbanisme) appuyée par les bureaux d'études Bérénice (commerce) et Citémétrie (logement).

Ce PUG se base sur le développement d'une offre de logements de qualité, la redynamisation commerciale, l'amélioration des mobilités, l'attractivité des équipements publics et la qualité des espaces publics pour mieux valoriser les atouts et potentialités d'évolution que recèle le centre-ville.



Ce projet est animé par un élu spécifiquement délégué et une chargée de mission qui coordonnent les différents dispositifs prévus. Le choix a été fait de ne pas passer par une concession d'aménagement, outil plus long à mettre en place, qui permet plus de péréquation économique mais moins de souplesse. Chaque dispositif prévu dans le PUG est financièrement indépendant mais inscrit dans une logique d'ensemble. Ainsi le volet urbain et le volet commercial sont-ils mentionnés comme des actions de la convention d'OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU)...

Si le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en mai 2017 ne comporte pas d'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) spécifique au centre-ville, il conforte les actions envisagées, en écho avec l'ambition 5.1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT (version de novembre 2015) qui pose la nécessité d'« accroître l'attractivité du centre-ville de Draguignan » pour renforcer et valoriser le cœur d'agglomération. Le PLU affirme d'emblée dans l'axe 1.1 de son PADD

l'importance d' « engager la *restructuration/redynamisation du centre-ville à l'échelle d'une ville centre en agissant sur l'habitat, les espaces publics, la diversification du commerce, les équipements et services, la promotion culturelle et touristique* ». D'autres axes du PADD viennent préciser et/ou localiser cette ambition générale.

### 3.1 | Une action forte sur le logement

En dépit de cinq OPAH depuis 1988 et de la présence d'un parc de près de 200 logements construits dans les années 80 (îlot de l'Horloge, nord du centre historique) par la Société d'Economie Mixte (SEM) locale, le parc de logements aujourd'hui souffre de nombreux maux :

- Un taux de vacance particulièrement élevé (26% en 2012 mesuré sur les IRIS concernés) parmi les plus élevés du Var.
- Un marché immobilier fortement concurrencé par l'offre récente, produite à proximité et plus adapté aux attentes (parking, ascenseur, balcons, espaces verts...).
- Des niveaux de loyers supérieurs (en moyenne 10€/m<sup>2</sup>) aux loyers conventionnés voire intermédiaires.
- Un second marché immobilier, plus informel qui semble entre les mains de marchands de sommeil, dans certains secteurs du centre-ancien (rue de l'Observance, Courtiou, rue de Trans).
- Un marché de l'investissement locatif en baisse (des bailleurs vendent leur bien et des agences réticentes à s'y positionner).

La ville de Draguignan pour répondre à ses défis a inscrit dans le cadre d'un dispositif d'OPAH-RU, piloté par la SAIEM (SEM dont Draguignan est actionnaire,) plusieurs volets opérationnels spécifiques :

- foncier : veille foncière sur la base d'une liste actualisée des immeubles dégradés et analyse des DIA, mise en œuvre d'opérations de restauration immobilière (en priorité sur 5 adresses),
- immobilier avec une incitation au conventionnement de logements privés, notamment auprès des plus gros propriétaires, la remise sur le marché de logements vacants, l'amélioration des conditions d'accession des primo-accédants, la création de grands logements (en lien avec le Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire),
- lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, en renforçant l'observation et le repérage, en mobilisant l'ensemble des procédures existantes, notamment au travers du « permis de louer », un pilotage par une commission ad-hoc et la mise en place d'un fond de travaux d'office,
- copropriétés en difficulté : a minima actions préventives d'accompagnement, aide aux travaux sur les parties communes,
- copropriétés peu ou moyennement dégradées : aides à la réhabilitation,
- énergie et précarité énergétique : propriétaires occupants et bailleurs avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les travaux de réhabilitation et aide au financement,
- autonomie : aide aux travaux pour maintien à domicile,
- social : relogement provisoire ou définitif,
- patrimonial et développement territorial : soutien au ravalement de façades, ciblé sur certains secteurs prioritaires avec la possibilité de bénéficier d'aides supplémentaires pour travaux d'intérêt architecturaux,
- parties communes : aide à la réhabilitation de monopropriétés.

#### Feuille de route de la convention d'OPAH-RU

##### Objectifs :

Accompagnement et d'aides aux travaux : 281 logements  
Ravalement : 115 immeubles  
ORI : 5 immeubles

##### Financements :

ANAH : 415.000 €  
Etat « habiter mieux » : 59.800 €  
Ville de Draguignan : 221.000 €  
CAD : 697.800 €  
Région PACA : 184.150 €  
Caisse des dépôts : 42.000 €

Une des problématiques particulières est de pouvoir recréer une offre moderne dans un centre aux traits patrimoniaux et historiques si prégnants. Le bâti et les prescriptions qui s’y attachent empêchent une restructuration facile. Pour l’instant seules les opérations de Résorption de l’Habitat Insalubre irrémédiable (RHI) y parviennent, car bien financées, mais obligent en sortie à des parts importantes de logements sociaux. Cela ne permet pas de produire du logement privé pour renouer avec une logique d’accession à la propriété dans le centre et diversifier les profils des résidents.

## 3.2 | Une articulation de dispositifs pour le commerce, à plusieurs échelles

Dans le cadre du volet commercial de l’étude du PUG, le Cabinet BERENICE constate pour le tissu commercial du centre-ville:

- Aucune réelle locomotive sur le centre-ville.
- Un déficit d’enseignes important en comparaison de ville de même taille et même bassin de chalandise.
- Une vacance inquiétante sur certains secteurs centraux (Place Cassin, Place du Marché).
- Des pôles d’attractivité délocalisés : cinéma, médiathèque,
- Des cellules de petite taille et mal localisées.
- Des sites complexes peu lisibles et identifiés (Centre Hermès).
- Un manque de confiance dans l’avenir de la part des commerçants.
- Des porteurs de projet qui ont du mal à se financer (des garanties très élevées demandées).
- Des bailleurs en position d’attente, qui ne mettent pas leurs locaux à disposition ou ne font pas de travaux.

Aujourd’hui, le centre-ville représente une part de marché de 20% de la chalandise de l’agglomération, minimum selon le bureau d’étude pour une ville et un bassin de vie de cette taille. Cette part n’a cessé de baisser et surtout est menacée par le projet d’extension d’un hypermarché aux Arcs, porte d’entrée de l’agglomération dracénoise.

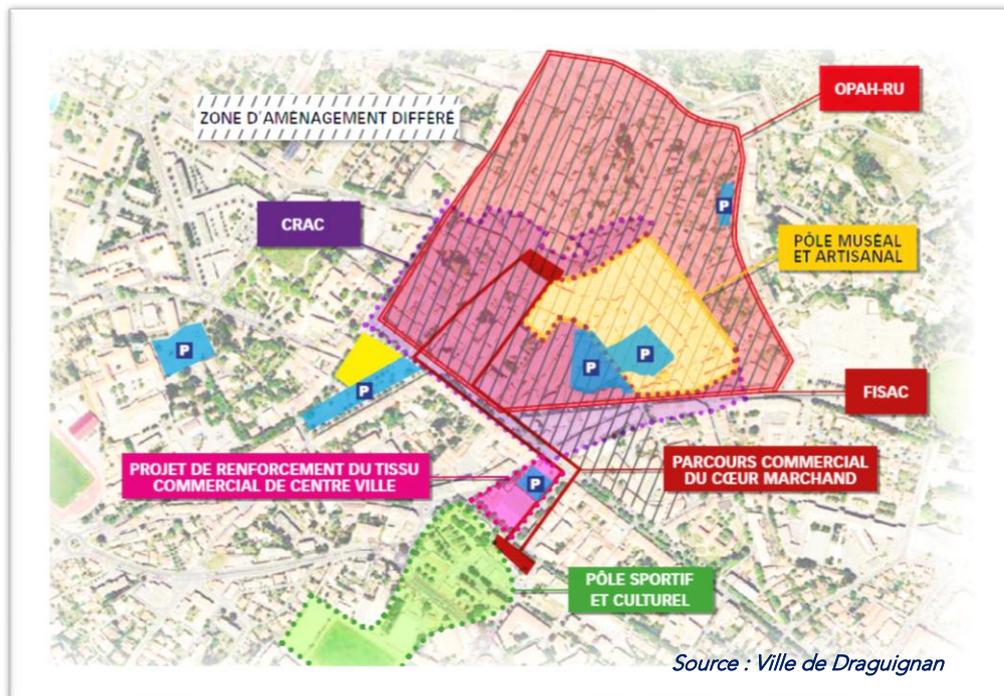
Mais dans le cadre de l’élaboration du SCoT, un accord a été trouvé pour garantir l’équilibre du développement commercial sur le territoire avec un développement maîtrisé du site des Arcs : extension alimentaire de 2400 m<sup>2</sup> maximum, pas de dépôt d’autorisation avant 4 ans pour une nouvelle galerie marchande et autorisation d’un retail-park sur les achats lourds de destination (meuble, jardinerie...).

Les premières actions en matière de commerce sur le centre-ville ont été :

- L’acquisition et la mise à disposition de locaux pour réguler les loyers de l’immobilier commercial.
- La création de la rue des Métiers d’Art rue de Trans et rue des Marchands.
- L’accompagnement à l’installation de commerçants au centre-ville : aide aux démarches avec un service dédié.
- L’installation d’une brasserie «Au Bureau », avec relogement des commerçants de l’ancienne halle marchande.
- La mise en place du Droit de Préemption Urbain sur les locaux commerciaux et les fonds de commerce.
- L’élargissement du périmètre d’exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), liée au Contrat de ville.
- Le soutien direct et indirect aux animations commerciales.

Dans le cadre du PUG, une stratégie plus précise s'est élaborée, basée sur trois axes majeurs :

- La recréation d'une boucle commerciale resserrée, dense, avec une intervention forte sur les locaux commerciaux des rues concernées (avec un objectif de remembrement de cellules commerciales de 2.500 m<sup>2</sup> au total) au travers d'un Contrat de Revitalisation Artisanal et Commercial (CRAC) procédure expérimentale, 3ème de France à avoir été voté (en mars 2017). Un opérateur, en l'occurrence la SAIEM, aura les 3 missions suivantes : 1/ Acquérir les biens nécessaires à la mise en œuvre du contrat, y compris par voie de préemption ou d'expropriation, 2/ Réaliser les travaux nécessaires à l'implantation des commerces désireux de s'installer 3/ Procéder à la vente ou la location des biens immobiliers situés dans le périmètre d'intervention.
- En parallèle, la confortation des actions lancées au travers d'un FISAC sur l'ensemble du centre, et en particulier sur les rue de Trans et des Marchands (thématisées arts) avec l'acquisition de locaux commerciaux, pour réguler le marché de l'immobilier commercial, la mise en place d'une signalétique commerciale attractive, la pose de vitrophanie pour embellir les linéaires commerciaux (locaux vacants), la poursuite de l'accompagnement des commerçants et artisans par une chargée de mission.
- Par la suite, une fois la boucle commerciale confortée, la création d'une centralité, sur un site déjà occupé par un parking, des équipements sportifs et l'office du tourisme, en vis-à-vis de l'entrée du centre ancien qui accueillerait : 8.000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente commerciale (une surface de commerce alimentaire, des moyennes surfaces et des boutiques à vocation préférentielle d'équipement de la personne, de culture et de loisirs) des équipements publics et un parking souterrain agrandi.



### 3.3 | Des espaces publics restructurés et harmonisés

Le projet vise à accompagner l'ensemble des politiques thématiques par un travail de fond sur les espaces publics, adossé à deux piliers.

Le premier concerne la restructuration lourde d'espaces emblématiques : les entrées de ville avec le Boulevard Clémenceau ou les Allées Azémar et des places structurantes du centre ou de ses abords : Place du Marché, place de la Paix, deux éléments inscrits dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) signé avec la Région. Cette dernière est un élément clef de la connexion entre le centre ancien et le quartier Chabran, pour lier les deux centralités majeures de Draguignan, afin d'en faire une seule entité centrale, à l'offre complémentaire.

#### Financement du réaménagement du boulevard Clemenceau

Etat 1,046 millions €  
Région 46.000 €  
Département 450.000 €  
Commune 554.000 €  
CAD : 554.000 €

Total : 2,65 millions €

Comme marqueur des évolutions à venir, le réaménagement du boulevard Clemenceau est le premier projet à se concrétiser (quasiment achevé au moment de la rédaction de cette note) avec un élargissement des trottoirs et l'aménagement de pistes cyclables, un retissage des connexions entre allées Azémar et place Cassin, entrée du centre ancien, avec en sus une modification de la desserte par transports en commun pour créer des arrêts de toutes les lignes desservant le centre. Une charte d'aménagement des terrasses a également été établie et un nouvel ordonnancement imaginé. Le mobilier urbain a également été changé et harmonisé.

Le second pilier se traduit par un projet de cahier de prescriptions générales pour les espaces publics avec :

- une trame de référence dans les décisions d'aménagements
- des types de sols en cohérence avec la trame
- le redéploiement une stratégie de plantations
- le choix de une à deux gammes par type de mobiliers
- une démarche pour réenchanter les espaces majeurs "exceptionnels"
- la programmation de la rénovation urbaine sur les secteurs clés
- la réinvention d'une diversité d'usages : parcours et activités

Il s'accompagne d'une proposition de phasage des interventions sur les espaces publics majeurs avec donc dans l'ordre :

1. Le Boulevard Clémenceau pour la valorisation de l'axe commercial et l'accès sur le centre-ville.
2. La Place du Marché pour la valorisation de la Boucle commerciale à partir de la place du Marché.
3. Le Rocher pour la valorisation du cœur historique de Draguignan (mise en valeur du Rocher et définition de nouveaux usages y compris sur les patrimoines bâtis.
4. Une démarche sur le stationnement libérer des espaces pris par les grandes emprises de stationnement tout en conservant la capacité d'accueil desservant le centre-ville.
5. La reconquête des boulevards d'enceinte du cœur historique, au nord vers le grand Lavoir puis à l'est et avenue Carnot.

### 3.4 | Un patrimoine vecteur d'attractivité

Le centre-ville de Draguignan, eu égard à son histoire, possède de nombreuses places, rues, monuments d'une grande richesse patrimoniale.

Le patrimoine doit être un atout économique en s'appuyant sur l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Il faut rénover le patrimoine pour créer de véritables parcours touristiques scénographiés, par le travail sur les espaces publics et par le renouveau des usages de certains bâtis. Cette démarche s'appuie également sur celle portée par la

Communauté d'Agglomération de la Dracénie (CAD) de labellisation « Pays d'art et d'histoire ».

Un élément clef de ce dispositif sera la rénovation de son musée municipal pour en faire un musée des Beaux-Arts. Les travaux commenceront à la fin de l'été 2018, pour une ouverture du bâtiment début 2020, le projet étant dessiné par l'agence bordelaise Brochet-Lajus-Pueyo. Il figure également dans le CRET évoqué plus haut.

En complément, un travail de longue haleine pour développer un outil de visite virtuelle est en cours, à raison de la numérisation de trois sites par an.

### 3.5 | Des mobilités à repenser

La composante mobilités du projet passe par le réaménagement des espaces publics pour favoriser les modes actifs, une réflexion sur l'implantation d'un nouveau pôle d'échange multimodal (pour l'instant la gare routière est implantée derrière l'office du tourisme), au-delà de la concentration d'arrêt imaginé au débouché des allées Azémar, une reconnexion du centre historique avec le site de Chabran et également faire du centre un point de départ vers les collines pour renforcer un dialogue renforcé entre ville et nature.



## SYNTHESE

Le centre ancien de Draguignan, au patrimoine riche et varié, connaît un déclin démographique, lié à la vétusté de son parc de logements, et voit son tissu commercial et de services, peu structuré, souffrir de nombreuses concurrences. Mais l'ancienne préfecture du Var conserve beaucoup d'atouts pour une ville de taille moyenne : dynamisme fort de son agglomération, maintien de l'armée et de certaines fonctions, notamment en matière d'enseignement supérieur.

L'ambition affirmée de redonner tout son éclat au centre ancien est inscrite dans le PLU et le SCoT, et se traduit par un projet urbain transversal se déclinant en matière d'habitat, de commerce, d'espaces publics, de mobilités et de patrimoine, avec un souci particulier d'identifier concurrences et complémentarités à l'échelle de la commune et de l'agglomération. La notion de parcours urbain y est essentielle avec l'exigence de varier les raisons de fréquenter le centre et de le relier à son environnement proche, parfois potentiellement concurrentiel, comme le site de Chabran.

Chaque thématique fait l'objet de dispositifs spécifiques, coordonnés par une équipe d'élus et de techniciens. Ceux-ci sont phasés dans le temps, parfois déjà éprouvés (FISAC, OPAH-RU, ORI, exonération de CFE), parfois expérimentaux (CRAC) avec un partenariat financier fort (Etat, ANAH, CAD, Caisse des dépôts et consignations, Région). La commune s'appuie également sur un outil d'aménagement, la société d'économie mixte SAIEM, qui travaille dans et pour la commune depuis 1972. Draguignan avec Brignoles fait partie des deux communes varoises de la liste des 22 villes éligibles au plan Action Cœur de Ville publiée le 27 mars 2018.

## REFERENCES

### Institutions et personnes rencontrées

Ville de Draguignan : Frédéric MARCEL adjoint délégué au Projet Urbain Global et à l'insertion, Sylvie FRANCCIN déléguée à l'urbanisme, Sophie DUFOUR déléguée à l'économie, l'emploi et les marchés publics, Sandra WYNEN chargée de mission

Chambre des métiers et de l'artisanat : Evelyne DELPIVAR, Coralie AUBET, Sylvia RODRIGUEZ

Chambre de commerce et d'Industrie : Carole PETRONI, Sylvie PARCINEAU

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var : Frédéric LOUBEYRE, Christelle BRAUN, Philippe ROBUSTELLI, Frédérique LEFLET

### Principaux documents consultés

Présentation du Projet Urbain Global de Draguignan / Plan d'actions du PUG (12/2016)

Projet de convention de l'OPAH RU du centre-ville de Draguignan 2018-2023 (12/2017)

Présentation du CRAC de Draguignan (05/2017)

Présentation du projet de FISAC du centre-ville de Draguignan (2016)

Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Dracénoise (06/2015)

PLU de Draguignan (05/2017)

PADD du SCoT de la Dracénie (2015)

## Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

